

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13 MARS 2020**

---

**En présence des administrateurs présents ou représentés :**

M. Norbert IFRAH Président  
M. Patrick AMBROISE - DGS  
Mme Katia JULIENNE ayant donné mandat à Patrick AMBROISE - DGOS  
M. Jérémie CASABIELHE - DSS  
M. Damien ROUSSET - DGRI  
Mme Anne PAOLETTI - DGRI  
M. Gilles BLOCH - INSERM - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH  
M. Yvan DE LAUNOIT - CNRS  
M. Saïd OUMEDDOUR - CNAM  
Mme Mariam ARVIS - MSA

M. Axel KAHN - LNCC  
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC  
M. Jacques RAYNAUD - Fondation ARC  
M. Laurent DONADILLE -FHF- ayant donné mandat à M. Xavier TROUSSARD  
M. Xavier TROUSSARD - FHF  
M. Denis FRANCK -FHP  
M. Patrice VIENS - UNICANCER  
M. Eric RAYMOND - FEHAP  
Mme Marie-Hélène CERTAIN - Personne qualifiée

Mme Véronique TRILLET-LENOIR - Personne qualifiée  
M. Noël RENAUDIN - Personne qualifiée  
Mme Marie TAMERELLE-VERHAEGUE- Députée

Mme Monique RICOMES - Personne qualifiée

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

N°	Objet	Texte	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du CA du 20 décembre 2019	<p><i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 20 décembre 2019.</p>	Votée à l'unanimité
2	Compte financier 2019	<p><i>Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> <i>Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.</i> <i>Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,</i></p> <p>Le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2019 entendu, Le rapport de l'agent comptable sur le compte financier 2019 entendu, Le projet de rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2019 entendu, Le projet de rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées entendu, Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants : * 145,4 ETPT, dont 134,8 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 10,6 ETPT hors plafond d'emplois législatif * 97 454 971 € d'autorisations d'engagement dont :   . 12 934 480 € en personnel   . 13 703 190 € en fonctionnement   . 70 367 263 € en intervention   . 450 039 € en investissement * 85 475 090 € de crédits de paiement dont :   . 12 934 480 € en personnel   . 14 076 630 € en fonctionnement   . 58 133 202 € en intervention   . 330 779 € en investissement * 104 778 414 € de recettes * 19 303 324 € de solde budgétaire excédentaire</p> <p>Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants : * 19 547 822 € de variation de trésorerie (abondement) * 8 384 997 € de résultat patrimonial (bénéfice) * 8 826 306 € de capacité d'autofinancement (capacité) * 8 482 883 € de variation de fonds de roulement (abondement) Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 8 384 997 € en réserve. Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.</p>	Votée à l'unanimité
		Votée à l'unanimité	
3	Approbation du budget rectificatif n°1 2020	<p>Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes : * des autorisations d'emplois fixées à   . 134 ETPT sous plafond de loi de finances   . 15 ETPT hors plafond de loi de finances * 99 438 530 € d'autorisations d'engagement dont :   . 13 639 000 € en personnel,   . 26 730 850 € en fonctionnement,   . 58 831 680 € en intervention,   . 237 000 € en investissement. * 98 801 710 € de crédits de paiement dont :   . 13 639 000 € en personnel,   . 18 814 450 € en fonctionnement,   . 65 866 160 € en intervention,   . 482 100 € en investissement. * 100 179 200 € de prévisions de recettes * Un solde budgétaire excédentaire de 1 377 490 €</p> <p>Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes : * 1 377 490 € de variation de trésorerie (abondement) * 1 669 950 € de résultat patrimonial (bénéfice) * 2 269 950 € d'autofinancement (capacité) * 1 787 850 € de variation de fonds de roulement (abondement)</p> <p>Les tableaux d'autorisation des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération</p>	Votée à l'unanimité
4	Modification du règlement intérieur de l'Institut	<p><i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le règlement intérieur modifié conformément au texte joint dans le dossier transmis aux administrateurs.</p>	Votée à l'unanimité

5	Election d'un membre du comité d'audit	<i>Vu l'article 13.3 de la convention constitutive de l'INCa,</i> <i>Vu l'article 8 du règlement intérieur,</i> Monsieur Xavier TROUSSARD, administrateur titulaire représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), est élu membre du comité d'audit de l'INCa pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'au 10 février 2025.	Votée à l'unanimité
---	--	--	---------------------

Fait à Boulogne-Billancourt le 14 mai 2020  
Le Président  
Norbert IFRAH

